



CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
de la séance du 18 juin 2024
sous la présidence de M. Dominique GLUR

Objet : préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la location d'une patinoire saisonnière, hiver 2024-2025 et suivants

Vu le préavis municipal No 42/2024 du 13 mai 2024,

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Où il le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Pris connaissance du rapport de la Commission des finances,

Pris connaissance des amendements déposés.

Le Président, après débat, clôt la discussion et passe au vote.

Le bulletin secret n'a pas été demandé.

C'est à main levée que l'amendement concernant la possibilité de modifier le contrat d'année en année a été refusé par les Conseillères et Conseillers présents, par 26 voix contre, 9 voix pour et 7 abstentions.

C'est à main levée que l'amendement concernant la réduction de l'engagement ferme de la Commune à une durée de deux ans, engagement assorti d'une option pour deux saisons supplémentaires à confirmer en fin de législature, a été refusé par les Conseillères et Conseillers présents, par 25 voix contre, 11 voix pour et 7 abstentions.

C'est à main levée que le préavis mentionné en titre a été accepté par les Conseillères et Conseillers présents ; il y a eu 10 avis contraires et 3 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville a décidé

1. d'autoriser la Municipalité à louer et exploiter pour quatre saisons une patinoire saisonnière ;
2. d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 912'000.00 pour financer la location d'une patinoire saisonnière pendant 4 ans ;
3. de financer cette dépense au moyen des liquidités courantes ;
4. de prélever CHF 400'000.00, réparti sur 4 ans, sur le compte de réserve « Activités sportives ».

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président :

Le Secrétaire :

Dominique Glur

Loïc Ansermoz

Froideville, le 3 juillet 2024

